



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/52/305
27 août 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante-deuxième session
Point 46 de l'ordre du jour provisoire*

SUITE DONNÉE AU SOMMET MONDIAL POUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1 - 2	3
II. APERÇU GÉNÉRAL DES ACTIVITÉS DE SUIVI LANCÉES EN 1997	3 - 34	3
A. Initiatives prises par les gouvernements nationaux	3 - 9	3
B. Mobilisation de ressources financières	10 - 14	5
C. Autres mesures prises par le Conseil économique et social à sa session de fond de 1997	15 - 17	6
D. Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et système des Nations Unies	18 - 27	7
E. Société civile	28 - 34	10
III. THÈME PRIORITAIRE POUR 1997 : EMPLOI PRODUCTIF ET MODES DE SUBSISTANCE DURABLES	35 - 52	12
A. Commission du développement social	35 - 41	12
B. Autres initiatives prises dans le domaine de l'emploi	42 - 48	14

* A/52/150 et Corr.1.

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
C. Évaluation générale des mesures prises pour donner suite à l'engagement 3 pris lors du Sommet concernant le développement de l'emploi productif et la réduction du chômage	49 - 52	15
IV. PRÉPARATION DE LA TRENTE-SIXIÈME SESSION DE LA COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL	53 - 54	16
V. SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CHARGÉE EN 2000 DE PROCÉDER À UN EXAMEN ET UNE ÉVALUATION D'ENSEMBLE DE LA MISE EN OEUVRE DES RÉSULTATS DU SOMMET MONDIAL POUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL	55 - 59	17
Annexe. Initiatives prises par les gouvernements pour donner suite au Sommet mondial pour le développement social		20

I. INTRODUCTION

1. Le Sommet mondial pour le développement social s'est tenu à Copenhague en mars 1995, en application de la résolution 47/92 de l'Assemblée générale, en date du 16 décembre 1992, par laquelle celle-ci avait décidé de convoquer un sommet au niveau des chefs d'État ou de gouvernement. Le Sommet a adopté la Déclaration de Copenhague sur le développement social¹ et le Programme d'action² que l'Assemblée a fait siens dans sa résolution 50/161 du 22 décembre 1995.

2. À sa cinquante et unième session, l'Assemblée générale a adopté la résolution 51/202 du 17 décembre 1996, par laquelle elle priait notamment le Secrétaire général de lui faire rapport, à sa cinquante-deuxième session, sur la mise en oeuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement social. On se rappellera que le Secrétaire général avait soumis un rapport sur cette question à l'Assemblée à sa cinquante et unième session (A/51/348). Le présent rapport contient des informations sur les initiatives/activités postérieures à la publication de ce dernier rapport (il ne faut pas oublier que beaucoup des initiatives et recommandations qui y sont décrites se poursuivent). Il convient de lire le présent rapport en conjonction avec le rapport du Secrétaire général sur la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (A/52/315), dont l'Assemblée est également saisie à la session en cours.

II. APERÇU GÉNÉRAL DES ACTIVITÉS DE SUIVI LANCÉES EN 1997

A. Initiatives prises par les gouvernements nationaux

3. Les chefs d'État et de gouvernement ont reconnu que le développement social et l'application des engagements pris à Copenhague incombaient au premier chef aux gouvernements eux-mêmes, même si la coopération et l'assistance internationales étaient essentielles à la pleine réalisation de cet objectif. Dans ses résolutions 50/161 et 51/202, l'Assemblée générale a réitéré l'appel lancé par le Sommet aux gouvernements pour qu'ils définissent, selon un calendrier précis, des buts et objectifs pour ce qui est de la réduction de toutes les formes de pauvreté et de l'élimination de la misère, de la création de nouvelles possibilités d'emploi et de la réduction du chômage, et de la promotion de l'intégration sociale, compte tenu de la situation de chaque pays; et pour qu'ils examinent régulièrement les progrès accomplis au niveau national pour donner suite au Sommet, éventuellement sous la forme de rapports nationaux périodiques récapitulant les résultats obtenus et les problèmes et obstacles rencontrés; et présentent spontanément cette information à la Commission du développement social.

4. Depuis le précédent rapport du Secrétaire général (A/51/348), les pays ont fourni des informations complémentaires, à la fois durant l'examen de la question intitulée "Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social" tant à la cinquante et unième session de l'Assemblée générale qu'à la trente-cinquième session de la Commission du développement social, et sous forme de communications adressées au Secrétaire général. Ces informations portent sur les dispositifs administratifs mis en place par les gouvernements – par exemple la désignation de centres de liaison ou la création de comités et de commissions – et sur les mesures concrètes telles que l'élaboration de politiques, la formulation de programmes et l'organisation de séminaires, comme

les séminaires de Copenhague pour le progrès social organisés par le Danemark, pays hôte du Sommet, pour enrichir le débat et formuler des concepts et stratégies communs concernant les problèmes abordés par le Sommet. On trouvera dans l'annexe une énumération des initiatives nationales et autres.

5. En ce qui concerne le suivi régional, l'Assemblée générale, à ses cinquantième et cinquante et unième sessions, a réitéré l'appel adressé par le Sommet aux commissions régionales pour qu'elles envisagent, dans la limite de leurs mandats et en collaboration avec les organisations intergouvernementales et les banques régionales, de convoquer tous les deux ans une réunion de responsables politiques de haut niveau pour qu'ils examinent les progrès accomplis quant à la suite donnée au Sommet.

6. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes a organisé la première conférence régionale sur le suivi du Sommet à Sao Paulo (Brésil) du 6 au 9 avril 1997. Cette conférence, qui représentait un prolongement des efforts faits par les pays de la région pour donner suite aux engagements pris à Copenhague, a réuni les représentants des États membres de la Commission, des observateurs d'États Membres de l'ONU, d'Observateurs auprès de l'ONU ainsi que des représentants du Secrétariat de l'ONU et des organismes du système des Nations Unies, des organisations internationales et des organisations non gouvernementales, et des invités venus de tous les secteurs sociaux. Les pays participants ont présenté des rapports sur la suite donnée aux engagements pris au Sommet; une table ronde ministérielle a été organisée sur la gestion macro-économique et ses effets sur la pauvreté; des débats ont été organisés sur les trois problèmes de fond du Sommet; et le secrétariat de la CEPALC a présenté un document sur l'écart à combler en matière d'équité en Amérique latine et dans les Caraïbes, dans la perspective du Sommet social, qui contenait une analyse de la situation sociale dans les pays de la région; un résumé des réformes économiques et sociales en cours dans la région; et des propositions de politique générale afin d'atteindre les objectifs du Sommet.

7. La Conférence a adopté le "Consensus de Sao Paulo", par lequel les pays membres de la CEPALC ont affirmé leur détermination à prendre les mesures nécessaires pour atteindre les objectifs convenus à Copenhague et ont notamment décidé de hiérarchiser les questions sociales et d'allouer les ressources appropriées à l'intégration de l'équité sociale à la croissance; de veiller à ce que le développement social constitue une priorité nationale qui exige non seulement l'intervention du gouvernement, mais aussi la participation constante de la société civile; de relier plus étroitement les taux de croissance élevés et stables et le développement humain; de renforcer le rôle de la politique sociale comme instrument pris par l'État au service de l'égalité sociale et de l'intégration sociale; de veiller à harmonisation des dimensions économique, sociale et environnementale du développement; et de créer une base de données régionale groupant les expériences réussies dans le domaine de la politique sociale. Enfin, les pays membres de la CEPALC ont demandé au secrétariat de la Commission de convoquer une nouvelle réunion dans un délai de deux ans en vue d'analyser les progrès réalisés et les obstacles qui subsistent en matière de développement social en Amérique latine et dans les Caraïbes. Dans sa résolution 1997/56 du 23 juillet 1997, adoptée à sa session de fond de 1997, le Conseil économique et social s'est félicité de la tenue de cette réunion, a pris

note avec satisfaction du Consensus de Sao Paulo et a invité les autres régions à organiser leurs réunions d'évaluation respectives sur le Sommet.

8. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) convoquera à Manille, du 5 au 11 novembre 1997, la cinquième conférence Asie-Pacifique sur le développement social, chargée d'examiner les progrès réalisés au niveau national et les initiatives régionales visant à donner suite à l'Agenda régional de la CESAP pour le développement social, dans le contexte du Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social; et qui étudiera les moyens d'accélérer l'application de l'Agenda régional pour le développement social aux niveaux national et régional.

9. Dans la région de la Commission économique pour l'Europe (CEE), le Gouvernement autrichien a décidé d'accueillir en février 1998 une réunion de groupe d'experts sur les problèmes de l'emploi, à titre de suivi du Sommet.

B. Mobilisation de ressources financières

10. Dans sa résolution 50/161, l'Assemblée générale a reconnu que l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Copenhague nécessiterait la mobilisation de ressources financières aux niveaux national et international. Dans sa résolution 51/202, elle a souligné qu'il importait d'encourager les initiatives en faveur du développement social prises au niveau national, y compris l'octroi de crédit aux personnes vivant dans la pauvreté, en particulier les femmes, sur le modèle de la banque Grameen au Bangladesh à l'appui d'activités indépendantes et génératrices de revenus pour remédier à la paupérisation féminine, et a noté avec intérêt qu'un sommet sur le microcrédit se tiendrait à Washington en février 1997.

11. Plus de 2 000 personnes venues de 137 pays ont assisté au Sommet. La Déclaration du Sommet sur le microcrédit a lancé une campagne de neuf ans visant à élargir l'accès au crédit pour faciliter le travail indépendant et à assurer d'autres services financiers et commerciaux à 100 millions des familles les plus pauvres du monde et, dans ces familles, notamment aux femmes d'ici l'an 2005. Le Sommet a également reconnu que la mise en place d'institutions aptes à fournir des services de microfinancement n'était que l'une des stratégies d'élimination de la pauvreté, parmi beaucoup d'autres.

12. Au lendemain du Sommet sur le microcrédit, une réunion d'une journée s'est tenue à l'ONU pour étudier le lien entre l'accès au crédit et l'élimination de la pauvreté en Afrique. Les organismes des Nations Unies et diverses organisations non gouvernementales ont étudié comment l'amélioration de l'accès au crédit pouvait démarginaliser les pauvres en Afrique, surtout les femmes, et les mettre en mesure de participer plus activement au processus de développement, ce qui les affranchirait de la pauvreté. Les débats ont porté notamment sur l'impact que l'accès au microcrédit pourrait avoir sur la sécurité alimentaire, la démarginalisation économique des femmes, l'emploi et le travail indépendant, et aussi sur la fourniture de services sociaux de base, ainsi que les moyens d'établir un lien entre les systèmes bancaires traditionnels et le microcrédit pour faciliter l'accès des pauvres au crédit.

13. En ce qui concerne la question de l'impact des programmes d'ajustement structurel sur le développement économique et social, le Conseil économique et social, à sa session de fond de 1997, s'est félicité de la décision du Comité intérimaire du FMI de faire de la facilité d'ajustement structurel renforcé (FASR) un mécanisme permanent. Il a toutefois demandé que d'autres efforts soient menés pour assurer que les programmes d'ajustement financés au niveau international, notamment les programmes financés par la FASR, soient assortis de mesures de protection sociale et d'une restructuration des dépenses publiques, notamment d'un relèvement des dépenses dans le secteur de l'enseignement primaire et des services de santé de base, conformément aux recommandations du Sommet mondial pour le développement social. Le Conseil a en outre déclaré que la rapidité et le calendrier d'exécution de ces mesures étaient des facteurs critiques de leur succès.

14. À la session de fond du Conseil économique et social en 1997, le Secrétaire général a d'autre part présenté un rapport sur des idées nouvelles et novatrices pour mobiliser des fonds afin de faire face aux engagements et priorités adoptés d'un commun accord au niveau mondial (A/52/203-E/1997/85). Ce rapport avait été établi en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'idée de base étant que les fonds ainsi rassemblés ne devraient pas servir à financer le budget ordinaire ni le budget des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. On y examine la question de partenariats secteur public-secteur privé en vue de mobiliser des fonds au service des objectifs de développement, et l'institution de taxes et redevances nationales, compte tenu notamment de l'expérience acquise ces dernières années par divers pays dans le domaine de la protection de l'environnement. Des recommandations spécifiques ont été soumises au Conseil pour examen. À l'issue de ses délibérations, le Conseil a pris note du rapport du Secrétaire général dans sa décision 1997/313 du 25 juillet 1997.

C. Autres mesures prises par le Conseil économique et social à sa session de fond de 1997

15. Au cours de son débat de haut niveau (2-4 juillet 1997), le Conseil a procédé à un examen approfondi du thème suivant : "Promotion d'un environnement favorable au développement : courants financiers, y compris flux de capitaux, investissement, commerce". Il était saisi du rapport du Secrétaire général y relatif (E/1997/67). Le Conseil a adopté des conclusions concertées (voir E/1997/L.56) proposant un cadre pour la coopération internationale et les politiques nationales et le rôle du système des Nations Unies. Les conclusions portaient également sur des questions de politique générale, notamment de la nécessité d'instaurer un dialogue international sur les différents aspects de la cohérence des politiques, la crainte de nombreux pays en développement, des pays les moins avancés et des groupes vulnérables d'être marginalisés dans le contexte de la mondialisation de l'économie; la nécessité, d'autre part, d'inverser la tendance au recul global des apports d'APD et d'atteindre dès que possible les objectifs d'APD acceptés sur le plan international; la nécessité urgente d'apporter des solutions efficaces, équitables, favorables, durables et axées sur le développement au problème de l'endettement extérieur et du service de la dette auquel se heurtent les pays en développement; l'importance de bonnes politiques macro-économiques, qui restaient un moyen essentiel de prévenir la volatilité, en particulier sur les marchés financiers internationaux;

l'importance de l'accroissement des investissements étrangers directs dans les pays en développement, la nécessité de disposer d'un système commercial multilatéral à la fois ouvert, fondé sur des règles équitables, sûr, non discriminatoire, transparent et prévisible pour promouvoir un environnement favorable au développement.

16. S'agissant de la lutte contre la pauvreté, le Conseil a examiné à sa session de fond de 1997 le rapport du Secrétaire général sur l'application des conclusions concertées au sujet de l'élimination de la pauvreté adoptées au cours du débat que le Conseil a consacré en 1996 aux questions de coordination (E/1997/58) et adopté la résolution 1997/60 du 25 juillet 1997 sur l'élimination de la pauvreté, dans laquelle il a réaffirmé que l'objectif que constituait l'élimination de la pauvreté dans le monde était un impératif éthique, social, politique et économique, s'est félicité des mesures déjà prises par les commissions techniques, en particulier la Commission du développement social et la Commission de la condition de la femme pour appliquer les recommandations du Conseil relatives à la coordination des programmes pluriannuels des commissions techniques concernant l'élimination de la pauvreté; a décidé de mener à bien en 1999 un examen d'ensemble de la question de l'élimination de la pauvreté afin de contribuer à la session extraordinaire de l'Assemblée générale prévue en l'an 2000 pour faire un bilan général des résultats du Sommet mondial pour le développement social ainsi qu'un examen quinquennal du Programme d'action de Beijing.

17. Le Conseil a également adopté la résolution 1997/61 du 25 juillet 1997 sur l'application du suivi intégré et coordonné des résultats des grandes conférences et sommets internationaux organisés par les Nations Unies dans laquelle il a, entre autres dispositions, réaffirmé la nécessité de continuer à veiller à l'harmonisation et à la coordination des ordres du jour et programmes de travail des commissions techniques en encourageant une division du travail plus marquée entre elles et en leur fournissant des orientations claires, et souligné qu'il importait de veiller à ce que les rapports sur le suivi des conférences présentés au Conseil et à ses commissions techniques fassent fond sur l'expérience acquise à tous les niveaux; le Conseil a souligné également la nécessité, à cette fin, de renforcer la coopération en matière d'établissement de tels rapports entre les départements intéressés du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et les fonds et programmes des Nations Unies.

D. Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies
et système des Nations Unies

18. Au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, le Département des affaires économiques et sociales, créé récemment, fournit un appui technique et de fond aux mécanismes intergouvernementaux chargés de surveiller l'application des résultats du Sommet. Il sert également de centre de liaison pour la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté. Le Département continuera de collaborer avec tous les acteurs du développement social, notamment les gouvernements, les organismes des Nations Unies, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales et la société civile aux fins de l'application des résultats du Sommet. Il multipliera les initiatives touchant par exemple l'organisation d'ateliers et de séminaires et la participation à leurs travaux ainsi que la conduite de recherches sur les

questions traitées dans le cadre du Sommet. Le Secrétaire général poursuivra également son dialogue avec les chefs d'État et de gouvernement en les invitant à donner plus rapidement suite aux engagements pris à Copenhague et à mettre à profit les sessions de la Commission du développement social, du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale, ainsi que les travaux des commissions, pour faire rapport sur les succès obtenus et les problèmes et obstacles rencontrés en ce qui concerne le respect de ces engagements.

19. On se souviendra que le Comité administratif de coordination (CAC) a constitué en 1995 trois équipes spéciales (Groupes de travail chargés des services sociaux de base pour tous, de l'emploi et des modes de subsistance viables et de la création d'un environnement propice au développement social et économique) ainsi que le Comité interinstitutions pour les femmes et l'égalité entre les sexes qui ont pour mission de fournir aux pays un appui cohérent, à l'échelle du système, pour les aider à donner suite aux décisions prises par les récentes conférences internationales concernant les questions économiques et sociales et des questions connexes, et en particulier le Sommet mondial pour le développement social.

20. Les membres de la Commission du développement social ont été informés des travaux de ces organes par leurs présidents respectifs lors de la session extraordinaire que la Commission a tenue en 1996 et à sa trente-cinquième session en 1997. Les rapports respectifs de la Commission au Conseil économique et social³ contiennent le résumé de ces interventions. Le rapport du Secrétaire général sur l'application et le suivi intégré et coordonné des résultats des grandes conférences et sommets internationaux organisés par les Nations Unies (E/1997/73) présenté au Conseil rend compte des travaux des équipes spéciales et du Comité ainsi que des éléments concernant particulièrement le suivi du Sommet. Dans sa résolution 1997/61 du 25 juillet 1997, le Conseil a souligné qu'il était nécessaire que le Comité administratif de coordination veille à ce que les travaux des organismes intergouvernementaux traitant du suivi des conférences, notamment le Conseil et ses commissions techniques bénéficient d'un appui interinstitutions effectif et que l'incorporation des activités des équipes spéciales au niveau des pays fasse l'objet d'une mise à jour et d'informations périodiques. Le Conseil devrait être tenu pleinement informé des travaux et des décisions du Comité administratif de coordination (CAC) concernant l'application et le suivi intégré et coordonné des grandes conférences et sommets organisés par les Nations Unies.

21. Le PNUD continue d'aider les pays à donner suite aux engagements pris lors du Sommet en matière d'élimination de la pauvreté, tant au niveau national que régional et mondial. La prise en compte de plus en plus fréquente des questions de parité entre les sexes dans les programmes de développement, les plus grandes possibilités qui s'offrent au PNUD de participer au développement du secteur du microcrédit en tant que moyen de réduire la pauvreté, d'assurer un travail indépendant aux groupes exclus et de les intégrer dans la société ainsi que l'expansion de l'infrastructure institutionnelle permettant au système des Nations Unies de contribuer à l'organisation de la société civile sont au nombre des résultats importants obtenus.

22. Le Rapport sur le développement humain de 1997, consacré à une analyse de la pauvreté mondiale, propose notamment de nouveaux critères pour la mise au point d'un nouvel indicateur de la pauvreté humaine et un cadre pour la combattre. En s'appuyant également sur l'initiative relative aux stratégies de lutte contre la pauvreté (programme financé par divers donateurs et lancé immédiatement après le Sommet), le PNUD prêle son concours à plus de 80 pays pour la mise au point de stratégies nationales qui en sont à divers stades de préparation. En collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), il a également encouragé plusieurs pays à examiner la possibilité de mettre en oeuvre la formule 20/20. D'autre part, le PNUD a contribué à la planification d'une deuxième réunion internationale, convoquée par le Gouvernement norvégien, faisant suite à la réunion d'Oslo de 1996 visant à examiner la formule 20/20.

23. Le PNUD a participé activement aux travaux de l'Équipe spéciale interorganisations sur l'emploi et les modes de subsistance viables, dont la réunion avait été convoquée par l'OIT, en organisant deux des sept examens par pays et en préparant une note sur l'application de la notion de "modes de subsistance durables". Cette approche peut constituer un nouvel élément pour les stratégies visant à promouvoir l'emploi et les moyens de subsistance durables, en permettant une analyse et l'élaboration de politiques tenant mieux compte des besoins des personnes démunies. On notera en particulier à cet égard le programme pilote "MicroStart" du PNUD qui vise à répondre à l'évolution rapide du secteur du microcrédit. Ce programme fournit un appui institutionnel et financier aux institutions de microcrédit et a créé des réseaux dans 25 pays pilotes en développant l'accès direct à des services financiers et en misant sur la capacité économique des pauvres et des petits entrepreneurs.

24. Le PNUD a également financé un projet sur l'exclusion sociale qui a analysé les processus empêchant les individus de participer à la vie sociale et économique de leur communauté. Les types de politique qui permettraient de promouvoir l'intégration sociale des groupes exclus ont également été étudiés. Sur la base de ces travaux, le PNUD examine actuellement de quelle manière l'analyse de l'exclusion pourrait contribuer à accroître l'efficacité des stratégies de lutte contre la pauvreté. Il se fonde également sur l'examen de la question de l'exclusion et de la rupture des liens sociaux pour l'élaboration de directives visant à renseigner sur la manière dont les programmes de développement peuvent contribuer à restaurer le tissu social dans les sociétés déchirées par la guerre civile et la violence.

25. Le Bureau international du Travail en tant que coordonnateur des tâches du CAC a été chargé de préparer le rapport du Secrétaire général sur l'emploi productif et les modes de subsistance durables (E/CN.5/1997/3) qui a été présenté à la Commission du développement social, à sa trente-cinquième session. Le rapport, décrit ci-dessous à la section II, contient un certain nombre de recommandations. Le rapport sur l'emploi dans le monde 1996/97, publié par le Bureau international du Travail, a donné lieu à un certain nombre de débats ainsi qu'à l'organisation d'un séminaire par le Secrétariat (voir par. 42 à 48).

26. Le Bureau international du Travail a également assuré le rôle de coordonnateur de l'Équipe spéciale sur le plein emploi et les moyens de subsistance durables du CAC. Il a entrepris un examen détaillé de la politique

de l'emploi dans un certain nombre de pays et du cadre englobant les principaux éléments affectant le niveau et la qualité de l'emploi, notamment les politiques macro-économiques et sectorielles nationales portant sur des questions comme l'épargne, l'investissement et le développement des entreprises, la politique et les institutions du marché du travail, l'élaboration démocratique de politiques et le dialogue social, la discrimination à l'égard des femmes, le travail des enfants, ainsi que le commerce et les flux de capitaux et les mouvements migratoires. Ces examens ont été effectués en Hongrie, au Népal, en Indonésie, au Maroc, en Zambie, au Mozambique et au Chili et achevés en février 1997. L'Équipe spéciale a défini une série de directives en 15 points stipulant qu'il importe d'établir des politiques macro-économiques viables, de donner la priorité aux efforts visant à développer l'emploi productif tant dans le secteur agricole que non agricole, que le niveau général de l'éducation et des compétences techniques de la main-d'oeuvre a des incidences cruciales sur le relèvement de la productivité, l'efficacité et la compétitivité internationales; les pays doivent élaborer une stratégie visant à assurer le plein emploi et des modes de subsistance durables, fondée sur le dialogue social, avec la participation la plus large possible des organisations d'employeurs et de travailleurs; il faut également mettre au point une stratégie globale visant à éliminer la discrimination à l'égard des femmes, adopter des politiques et programmes ciblés permettant de remédier aux formes les plus graves de la dégradation de l'environnement et d'assurer un développement durable; il importe également d'adopter des politiques d'ajustement structurel en vue de stimuler la participation du secteur privé, de mieux intégrer les pays dans l'économie mondiale et d'accroître la compétitivité des industries nationales et de promouvoir une meilleure utilisation de la technologie et des capitaux.

27. La Banque mondiale a organisé des réunions d'experts de haut niveau en 1996 et 1997 sur la question du "capital social" dans le cadre de ses travaux sur le développement durable et la mesure de la richesse des nations qui ont été stimulés par le Sommet. Outre le capital naturel, le capital physique ou le capital produit et la notion du capital humain, le capital social se réfère au fonctionnement des diverses institutions qui contribuent éminemment à assurer le bien-être individuel et l'intégration sociale. La corruption et l'aliénation politiques peuvent par exemple porter préjudice au capital social. Le respect des règles de bonne conduite et la confiance entre les partenaires économiques peuvent par exemple contribuer à l'enrichir. L'étude de la notion du capital social permettra de mieux comprendre et mesurer le processus de développement.

E. Société civile

28. Le Sommet et l'Assemblée générale ont réaffirmé qu'il fallait que les gouvernements agissent en collaboration et en coopération étroites avec les acteurs de la société civile, les partenaires sociaux et les organisations non gouvernementales afin de mettre en oeuvre la Déclaration et le Programme d'action de Copenhague et en assurer le suivi. Dans sa résolution 51/202, l'Assemblée a encouragé les organisations non gouvernementales à participer aux travaux de la Commission du développement social. Dans sa décision 1997/298 du 23 juillet 1997, le Conseil économique et social a décidé, à titre provisoire, d'inviter les organisations non gouvernementales accréditées auprès du Sommet à participer à la trente-sixième session de la Commission du développement social, à condition qu'elles aient entamé le processus de demande d'admission au statut

consultatif, conformément à la décision 1996/315 du Conseil, en date du 14 novembre 1996. On notera à cet égard que le nombre d'organisations non gouvernementales ayant participé à la trente-cinquième session de la Commission n'avait jamais été aussi élevé.

29. Depuis la tenue du Sommet mondial pour le développement social, les divers acteurs de la société civile ont joué un rôle important en appuyant les activités de suivi du Sommet visant à rappeler aux gouvernements les engagements qu'ils avaient pris à Copenhague et à sensibiliser l'opinion publique. Dans cette optique, conférences, séminaires et colloques ont été organisés aux niveaux national, régional et international, et des activités opérationnelles ont été entreprises sur le terrain. On en trouvera quelques exemples ci-après.

30. L'Association mondiale des entrepreneurs pour le Sommet mondial a participé à la création du Conseil consultatif international de l'entreprise qui réunit des organes gouvernementaux, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUUDI) et des entrepreneurs de différents pays afin d'élaborer des stratégies communes visant à lutter contre le chômage et à promouvoir le progrès et le développement sociaux.

31. Le Conseil international de l'action sociale (CIAS) et la Confédération internationale des syndicats libres, en collaboration avec la Fondation Friedrich Ebert, ont organisé un forum d'ONG sur les questions dont est saisie la Commission du développement social juste avant l'ouverture de la trente-cinquième session de la Commission. Le CIAS appuie l'organisation de réunions ministérielles régionales sur le suivi du Sommet en convoquant un forum d'ONG avant chaque réunion. L'une d'entre elles s'est tenue à Sao Paulo en avril 1997 pour l'Amérique latine et une autre est prévue en novembre 1997 à Manille (Philippines) pour l'Asie et le Pacifique. Outre le lancement d'une nouvelle publication, la Social Development Review, le CIAS a créé un site Web consacré au développement social et au Sommet.

32. L'initiative "Social Watch", lancée en 1996 par un groupe d'organisations non gouvernementales, consiste à suivre la mise en oeuvre des politiques et programmes de développement social élaborés par les pays afin de donner suite aux décisions prises par le Sommet. En 1997, l'accent est mis sur la lutte contre la pauvreté, la mondialisation et la condition de la femme. Social Watch a également présenté un rapport sur les mesures de suivi adoptées par 25 pays. Elle a participé activement aux travaux de la Commission du développement social et poursuit ses efforts dans le domaine social en rassemblant des statistiques et des données pour analyser les rapports des pays et les comparer. Enfin, elle organisera un atelier sur les indicateurs sociaux à Montevideo, à la fin du mois d'août, afin de perfectionner les méthodes et les instruments et d'améliorer ainsi l'efficacité du suivi des organisations de la société civile.

33. En mai 1997, la Confédération internationale des syndicats libres a organisé un colloque sur l'ajustement structurel, la mondialisation et la création d'emplois à Dakar. Le colloque, qui a réuni plus de 100 dirigeants syndicaux africains, a permis d'aborder tous les aspects essentiels des questions de développement et leurs répercussions sociales et économiques sur les pays d'Afrique. Des représentants des organismes des Nations Unies, de la

Banque africaine de développement, de l'Union européenne et de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) ont également assisté aux débats.

34. En décembre 1996, la Fédération européenne pour les personnes âgées a organisé une conférence sur l'élimination de la pauvreté chez les personnes âgées à l'occasion de l'Année internationale pour l'élimination de la pauvreté. La conférence s'inscrivait dans le cadre du suivi du Sommet mondial pour le développement social et des préparatifs de l'Année internationale des personnes âgées en 1999.

III. THÈME PRIORITAIRE POUR 1997 : EMPLOI PRODUCTIF ET MODES DE SUBSISTANCE DURABLES

A. Commission du développement social

35. Dans sa résolution 1996/7 du 22 juillet 1996, le Conseil économique et social a décidé que la Commission du développement social, en tant que commission technique du Conseil, aurait la responsabilité première du suivi du Sommet, que le nombre de ses membres passerait de 32 à 46 et qu'elle se réunirait une fois par an. Le Conseil a également arrêté une nouvelle structure pour son ordre du jour et un programme de travail pluriannuel pour 1997-2000, en faisant du suivi du Sommet mondial pour le développement social la question de fond de la Commission.

36. La Commission a tenu sa trente-cinquième session à New York du 25 février au 6 mars 1997 et examiné le thème prioritaire "Emploi productif et modes de subsistance durables", en particulier les trois questions suivantes : a) donner à l'emploi la place centrale dans l'élaboration des politiques, notamment en élargissant la conception du travail et de l'emploi; b) faciliter l'accès aux ressources productives et aux infrastructures; et c) améliorer la qualité du travail et de l'emploi. La Commission était saisie du rapport du Secrétaire général établi en coopération avec le Bureau international du Travail et le système des Nations Unies (E/CN.5/1997/3).

37. On a noté qu'au cours des 20 dernières années, l'objectif du plein emploi avait été relégué au second plan, la priorité ayant été accordée à la maîtrise de l'inflation, des dépenses publiques et des déficits budgétaires, ce qui avait entraîné une hausse du chômage et du sous-emploi dans la plupart des pays. On a souligné qu'il convenait d'assurer un meilleur équilibre des priorités afin de placer la création d'emplois au centre des politiques économiques et sociales sans négliger pour autant les autres objectifs importants. On a également constaté dans le rapport que des "niveaux d'emploi élevés et productifs étaient le meilleur moyen de lutter contre la pauvreté, d'assurer l'équité, de répondre à l'aspiration de chacun à participer à la vie économique et sociale et de préserver la cohésion de la société" (E/CN.5/1997/3, par. 6).

38. Le rapport préconise entre autres une croissance économique plus forte afin de stimuler la création d'emplois, tout en reconnaissant que cela nécessite un certain niveau de stabilité macro-économique, politique et sociale. En outre, il souligne qu'il importe de modérer les excès des programmes d'ajustement structurel, que pour certains pays "une approche plus progressive et sélective de la libéralisation du commerce est peut-être justifiée" (ibid., par. 25), et

que les mesures d'incitation doivent avoir pour objectif de pallier les défaillances du marché.

39. La Commission a par la suite adopté la résolution 35/2⁴, dans laquelle figure un ensemble de conclusions convenues concernant l'emploi productif et les modes de subsistance durables, et décidé de les transmettre au Conseil économique et social lors du débat de haut niveau de sa session de fond de 1997. Si les conclusions réaffirment en grande partie les engagements pris par le Sommet, elles contiennent aussi des engagements nouveaux ou plus fermes. Ainsi, la Commission a reconnu l'importance :

a) Du plein emploi productif, convenablement rémunéré et librement choisi en tant qu'objectif central des politiques économiques et sociales;

b) De la définition d'objectifs à atteindre dans des délais précis pour multiplier les emplois et réduire le chômage;

c) De l'accroissement de la productivité dans le secteur non structuré, tant rural qu'urbain, par le biais d'une amélioration de l'accès au crédit, aux terres fertiles, aux moyens de production, à l'infrastructure, aux services sociaux essentiels, à l'information et aux services de vulgarisation;

d) De politiques macro-économiques équilibrées visant à assurer la croissance de l'emploi et la stabilité des prix et à maintenir les taux d'intérêt à des niveaux peu élevés;

e) De l'amélioration de la qualité et de l'accessibilité des services sociaux, notamment dans le domaine de l'éducation et de la santé, afin d'élever le niveau de vie de la population et de développer l'emploi;

f) De la promotion de l'acquisition continue des connaissances, depuis l'éducation de base jusqu'aux possibilités de poursuivre des études, une formation et le développement des compétences;

g) De la promotion de formules permettant d'avoir des horaires de travail souples, telles que le partage des emplois et le travail à temps partiel afin de promouvoir l'accès au travail sur une base équitable;

h) Du renforcement à l'échelon international de la croissance économique et de la coopération sociale dont l'effet de synergie n'est plus à démontrer;

i) De l'amélioration des bases de données statistiques concernant les principaux indicateurs sociaux.

40. Enfin, le Secrétaire général a été prié, dans le cadre de la coordination à l'échelle du système des Nations Unies, d'aider la Commission du développement social et le Conseil économique et social à élargir et approfondir le débat sur les questions d'emploi.

41. En mai 1997, le Président de la Commission du développement social a écrit aux ministres de l'emploi ou du travail, appelant leur attention sur les conclusions convenues et les invitant à s'en inspirer lors des travaux qu'ils

consacrent à la question de l'emploi et à les diffuser le plus largement possible. Des lettres analogues ont également été adressées aux responsables des programmes, organismes et fonds des Nations Unies.

B. Autres initiatives prises dans le domaine de l'emploi

42. Afin de donner suite à l'engagement 3 pris lors du Sommet social, qui était de "favoriser la réalisation de l'objectif du plein emploi en en faisant une priorité de base dans la politique économique et sociale⁵ des pays, le Secrétariat a organisé un séminaire d'une journée sur les stratégies mondiales de l'emploi afin d'examiner le rapport du Bureau international du Travail intitulé L'emploi dans le monde 1996/97 et de s'interroger sur les mesures propres à renforcer les programmes exécutés dans ce domaine aux niveaux national et international. Plus de 70 participants – membres de délégations, universitaires, fonctionnaires du Secrétariat et des organismes des Nations Unies et représentants d'organisations non gouvernementales – ont pris part à ce séminaire. Les thèmes abordés ont été les suivants : obstacles à l'emploi dans le monde, initiatives propres à favoriser la croissance de l'emploi et à assurer un niveau d'emploi élevé et possibilité de dédommager les "laissés-pour compte" en créant des emplois.

43. Les participants au séminaire ont conclu que les politiques de l'emploi étaient devenues l'une des principales préoccupations dans le monde, en raison de la nette aggravation du chômage et du sous-emploi dans de nombreux pays. En effet, ces deux fléaux nuisaient à la cohésion et à la stabilité sociales, infligeaient d'injustes privations économiques et psychologiques aux chômeurs et représentaient un gaspillage des ressources. De plus, les organismes des Nations Unies s'intéressaient tout particulièrement à la question, comme en témoignaient les conclusions adoptées lors du Sommet mondial pour le développement social, notamment l'engagement 3, ainsi que l'importance accordée une fois de plus à la réalisation de l'objectif du plein emploi par la Conférence internationale du Travail, en 1996, et par la Commission du développement social, qui s'est réunie au début de 1997.

44. Plusieurs hypothèses ont été avancées pour expliquer le chômage. On craignait, d'une part, que la mondialisation progressive de l'économie n'aggrave ce phénomène et, d'autre part, que l'évolution rapide des techniques n'entraîne une "croissance sans-emploi", brisant ainsi tout espoir d'atteindre le plein emploi. Pour l'ensemble des participants, de telles craintes, qui pouvaient certes s'expliquer par la détérioration quasi mondiale des conditions d'emploi et les compressions d'effectifs parfois brutales touchant souvent des communautés et secteurs particuliers, étaient très exagérées.

45. L'économie mondiale devenait de plus en plus intégrée grâce aux échanges et aux courants financiers et offrait aux pays des avantages mutuels et des perspectives de croissance économique plus nombreuses. Toutefois, elle était aussi à l'origine de bouleversements sociaux et exigeait de sévères ajustements. On s'inquiétait notamment de constater que les politiques économiques étaient de plus en plus souvent à la merci des marchés financiers en pleine mondialisation; qu'une plus grande ouverture rendait les pays plus vulnérables aux soubresauts de l'économie mondiale; et qu'une concurrence internationale plus âpre et une plus grande mobilité du capital affaiblissaient le pouvoir de négociation des

travailleurs, entraînant une détérioration des conditions de travail et mettant les gouvernements dans l'incapacité d'appliquer des mesures sociales de compensation.

46. Les participants ont néanmoins conclu qu'en dépit de la mondialisation, le niveau et les conditions d'emploi demeuraient déterminées dans une large mesure par les politiques nationales. Ces politiques devaient davantage répondre aux exigences de compétitivité sur le plan international, mais cela ne signifiait nullement que les gouvernements avaient perdu leur liberté d'action.

47. Les mesures visant à créer des emplois productifs et à réduire le chômage étaient d'une portée plus ou moins vaste et comprenaient des aspects économiques, sociaux et politiques. Une politique macro-économique saine et un environnement stable étaient indispensables pour encourager l'épargne intérieure et les investissements, et attirer des capitaux dans les pays en développement. L'enseignement et la formation étaient essentiels pour accroître la productivité et permettre à tous les travailleurs de se familiariser avec les nouveaux procédés de fabrication et les innovations technologiques. Presque tous les pays et gouvernements accordaient la priorité au développement des infrastructures et à la mise en valeur des ressources humaines, compte tenu en particulier du progrès rapide des connaissances.

48. La coopération internationale était nécessaire pour assurer la stabilité, l'ouverture et l'expansion de l'économie mondiale de manière à donner aux pays une plus grande latitude pour mener leur politique macro-économique sans accroître l'instabilité des marchés financiers internationaux. Il fallait en outre renforcer cette coopération afin de compenser les effets préjudiciables que les programmes d'ajustement avaient sur les pays concernés.

C. Évaluation générale des mesures prises pour donner suite à l'engagement 3 pris lors du Sommet concernant le développement de l'emploi productif et la réduction du chômage

49. Depuis le Sommet, on observe deux phénomènes principaux : la situation et l'évolution de l'emploi varient considérablement d'un pays à l'autre; et les gouvernements et le public se préoccupent beaucoup plus de la question.

50. Les statistiques dont on dispose ne permettent évidemment pas de se faire une idée précise de l'évolution de l'emploi, du chômage et du sous-emploi depuis la tenue du Sommet. D'après les estimations de l'OIT, près d'un milliard de personnes sont sans emploi ou sous-employées, ce qui représente environ 30 % de la population active dans le monde⁶. Dans l'Union européenne, plus de 18 millions de travailleurs potentiels étaient au chômage en mai 1997, soit 10,8 % de la population active, la situation ne cessant de s'aggraver depuis 1995. Dans d'autres pays industrialisés, le taux moyen de chômage est passé de 11,6 % en 1995 à environ 11 % en 1997. Dans les pays en transition, le taux de chômage, qui n'a cessé d'augmenter en raison de la baisse constante de la production, atteint près de 11 % selon les statistiques officielles. Le taux réel est probablement bien plus élevé – ce qui pourrait fort bien être le cas aussi dans de nombreux pays développés. Le problème de l'emploi semble avoir été l'enjeu des récentes élections tenues au Canada et en Australie et le Japon

n'échappe pas à la règle, se préoccupant lui aussi de la montée du chômage. Quant aux États-Unis, où beaucoup se félicitent que le taux de chômage ait été ramené à 5 %, il y a lieu de rappeler que le travail à temps partiel, qui souvent ne donne droit à aucune prestation sociale, se généralise; que les travailleurs doivent de plus en plus occuper plusieurs emplois pour assurer leur subsistance; et que le nombre d'emplois mal rémunérés va croissant. En outre, 1,6 million de personnes, soit plus de 1 % de la population active, sont actuellement en prison.

51. Les personnes interrogées dans le cadre du sondage d'opinion réalisé dans huit pays d'Amérique latine considèrent le chômage comme le problème le plus grave dont souffre leur pays⁷. La plupart des villes dans les pays en développement sont frappées par le chômage et plus encore par le sous-emploi. La pauvreté dans ces pays est principalement due à la faiblesse de la productivité et des rémunérations ou au sous-emploi. Le plein emploi n'existe que dans quelques pays d'Asie de l'Est.

52. La situation est telle que le public et la classe politique se préoccupent de plus en plus de la question, comme en témoignent les conclusions convenues de la Commission du développement social, qui sont citées au paragraphe 39, la déclaration publiée par la Conférence internationale du travail à sa quatre-vingt-troisième session, tenue en juin 1996 et consacrée aux politiques de l'emploi, la décision du Sommet des Huit, réuni à Denver, d'organiser au début de 1998 une conférence ministérielle spéciale sur l'emploi dans la perspective du Sommet de Birmingham, la négociation du Traité d'Amsterdam devant succéder au Traité de Maastricht et introduisant un volet sur l'emploi, et l'importance accordée au problème de l'emploi lors de la conférence sur le suivi du Sommet, tenue à Sao Paulo en avril 1997 (voir plus haut par. 6 et 7). Cette évolution est à l'origine de nombreuses initiatives visant à inscrire la croissance de l'emploi au coeur même des politiques économiques et sociales des pays et, de ce fait, d'accélérer la création d'emplois. Néanmoins, l'étendue du chômage et du sous-emploi exige que ce cap soit maintenu suffisamment longtemps pour pouvoir lutter efficacement contre ces deux fléaux.

IV. PRÉPARATION DE LA TRENTE-SIXIÈME SESSION DE LA COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

53. La trente-sixième session de la Commission du développement social aura lieu en février 1998 et aura pour thème prioritaire la promotion de l'intégration sociale et de la participation de l'ensemble de la population, y compris les groupes et personnes désavantagés et vulnérables. La Commission examinera plus particulièrement les questions suivantes : a) la promotion de l'intégration sociale grâce à la sensibilisation des gouvernements, la pleine participation dans la société, la non-discrimination, la tolérance, l'égalité et la justice sociale; b) le renforcement de la protection sociale, la réduction de la vulnérabilité et l'amélioration des possibilités d'emploi pour les groupes ayant des besoins particuliers; et c) la violence, la criminalité et les problèmes de drogues illicites et de l'abus des drogues en tant que facteurs de désintégration sociale.

54. Afin d'aider la Commission dans ses travaux, le Secrétariat organise actuellement deux ateliers, auxquels des experts indépendants de toutes les

régions seront conviés et qui porteront sur les questions suivantes : a) la participation et la justice sociale; b) les moyens de réduire la vulnérabilité. Les documents de travail établis par le Secrétariat ainsi que le rapport de chaque atelier seront communiqués à la Commission. Dans le rapport qu'il doit présenter à la Commission, le Secrétaire général suggérera les mesures à prendre pour donner un nouvel élan à l'exécution des engagements pris dans la Déclaration de Copenhague et des recommandations formulées à ce sujet dans le Programme d'action.

V. SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CHARGÉE EN 2000 DE PROCÉDER À UN EXAMEN ET UNE ÉVALUATION D'ENSEMBLE DE LA MISE EN OEUVRE DES RÉSULTATS DU SOMMET MONDIAL POUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

55. Dans sa résolution 51/202, l'Assemblée générale a rappelé sa décision de tenir une session extraordinaire en 2000 pour procéder à un examen et une évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre des résultats du Sommet et pour envisager des interventions et des initiatives nouvelles.

56. Concernant les travaux préparatoires de la session extraordinaire, l'Assemblée a décidé que la Commission du développement social, en tant que commission technique du Conseil économique et social principalement chargée d'assurer le suivi du Sommet mondial pour le développement social et d'examiner la mise en oeuvre de la Déclaration de Copenhague et du Programme d'action, entreprendrait les préparatifs de la session extraordinaire en 1999-2000. Elle a également décidé qu'un comité préparatoire plénier de l'Assemblée générale serait créé à sa cinquante-deuxième session, tiendrait sa session d'organisation en 1998, commencerait ses activités de fond en 1999 sur la base des éléments fournis par la Commission du développement social et le Conseil économique et social, et prendrait en compte les apports d'autres organes et institutions spécialisées compétents des Nations Unies.

57. Le Secrétariat élabore actuellement à cette fin des propositions concernant les mesures à prendre pour préparer et organiser ce processus. L'Assemblée générale et le Conseil économique et social ont approuvé le calendrier suivant des travaux préparatoires pour la période allant jusqu'à l'an 2000.

Année/mois	Séance	Mesure à prendre
1997 (octobre-décembre)	Cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale	Création d'un comité préparatoire plénier
1998 (février)	Trente-sixième session de la Commission du développement	Formulation de propositions relatives à l'intégration sociale au Conseil économique et social
1998 (immédiatement après la session d'organisation du Conseil)	Session du Conseil	Examen de la question de la mise en oeuvre intégrée et coordonnée et du suivi des résultats des sommets et des grandes conférences des Nations Unies
1998 (juillet)	Session de fond du Conseil	Examen des propositions de la Commission relatives à l'intégration sociale

Année/mois	Séance	Mesure à prendre
1998 (dates à déterminer)	Session d'organisation du Comité préparatoire	Décision sur le projet d'ordre du jour, l'organisation des travaux, la documentation et les apports des organismes du système des Nations Unies et des autres organismes
1998 (octobre-décembre)	Cinquante-troisième session de l'Assemblée générale	Examen et bilan des progrès réalisés; formulation d'orientations supplémentaires
1999 (février-mars)	Trente-septième session de la Commission du développement social	Propositions transmises au Conseil sur l'universalité des services sociaux
1999 (dates à déterminer)	Première session de fond du Comité préparatoire	Propositions touchant l'ordre du jour de la deuxième session; documentation supplémentaire
1999 (juillet)	Session de fond du Conseil	Examen d'ensemble de la question de l'élimination de la pauvreté en vue de la session extraordinaire
1999 (octobre-décembre)	Cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale	Bilan et formulation d'orientations supplémentaires
2000 (février-mars)	Trente-huitième session de la Commission du développement social	Propositions à présenter au Comité préparatoire sur l'examen du suivi du Sommet
2000 (dates à déterminer)	Deuxième session de fond du Comité préparatoire	Propositions à présenter à la session extraordinaire
2000 (dates à déterminer)	Session extraordinaire chargée de procéder à un examen et une évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement social	

58. Compte tenu du calendrier qui précède, le Secrétariat envisage de prendre les dispositions suivantes :

a) Convoquer des réunion d'experts afin de renforcer les apports du Secrétariat aux travaux préparatoires et à la session extraordinaire;

b) Faciliter les échanges d'expériences entre les gouvernements sur la mise en oeuvre des résultats du Sommet;

c) Encourager les organisations non gouvernementales, les organismes de recherche, les universités, les milieux d'affaires et les administrations locales et provinciales à organiser des manifestations spéciales à titre de contribution aux travaux préparatoires menés au niveau intergouvernemental;

d) Inciter la Commission du développement social à sa trente-sixième session en 1998, à envisager de créer pour sa trente-septième session en 1999 un groupe de travail à composition non limitée, chargé de déterminer quelle serait la contribution de la Commission aux sessions de fond du Comité préparatoire en 1999 et 2000.

59. Enfin, créer un mécanisme spécial interinstitutions chargé de veiller à ce que les apports du Secrétariat, des fonds, des programmes et des organismes des Nations Unies soient pris en compte et dûment coordonnés durant tout le processus préparatoire.

Notes

¹ A/CONF.166/9, chap. I, résolution 1, annexe I.

² Ibid., annexe II.

³ Conseil économique et social, documents officiels, 1996, Supplément No 9 (E/1996/29) et ibid., 1997, Supplément No 6 (E/1997/26).

⁴ Ibid., Supplément No 6 (E/1997/26), chap. I, sect. D.

⁵ A/CONF.166/9, chap. I, résolution 1, annexe I, par. 29.

⁶ OIT, L'emploi dans le monde 1996/97 : les politiques nationales à l'heure de la mondialisation, Genève, 1996.

⁷ CEPALC, Social Panorama of Latin America, Santiago, mars 1997, p. 151.

ANNEXE

Initiatives prises par les gouvernements nationaux pour donner suite
au Sommet mondial pour le développement social

1. Les 110 gouvernements suivants ont fait rapport sur les mesures prises au niveau national pour mettre en oeuvre les résultats du Sommet mondial pour le développement social : Allemagne, Argentine, Arménie, Australie, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Cambodge, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, El Salvador, Équateur, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grenade, Guinée, Guyana, Hongrie, Îles Marshall, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Jamaïque, Japon, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Liban, Liechtenstein, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Mexique, Monaco, Mongolie, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, République de Corée, République de Moldova, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Siège, Sainte-Lucie, Samoa, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Tchad, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Viet Nam, Yémen, Zambie et Zimbabwe. Certains gouvernements ont fourni des indications sur les seuls mécanismes de coordination, d'autres ont décrit en détail les mesures prises au niveau national.

2. On trouvera ci-après un bref résumé des mesures prises par 40 pays.

Argentine

3. À la suite du Sommet, le Gouvernement argentin a convoqué en mai 1995 le Groupe de Rio (Argentine, Bolivie, Brésil, Colombie, Chili, Costa Rica, Équateur, Mexique, Panama, Paraguay, Pérou, Uruguay et Venezuela), qui a adopté la Déclaration de Buenos Aires sur le suivi du Sommet. De concert avec les autres membres du Groupe, l'Argentine a préparé un projet de programme pour les activités régionales visant à concrétiser les engagements pris à Copenhague. Un séminaire technique interaméricain sur la pauvreté et une conférence sur l'élimination de la pauvreté et de la discrimination ont été organisés. Une série de mesures sociales ont été adoptées dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, concernant notamment le logement des sans abri, l'aide alimentaire aux personnes dans le besoin, le développement communautaire et le bien-être des familles. Diverses autres mesures ont été prises : mise en place d'un système de collecte de données permettant de suivre l'évolution des tendances dans ce domaine; initiation de la population aux moyens de lutte contre la pauvreté et création d'emplois productifs de manière à ce que la croissance économique favorise le progrès social.

Belgique

4. En effet, le Gouvernement belge a saisi l'occasion qu'offrait l'Année internationale pour l'élimination de la pauvreté pour faire le point des engagements pris à Copenhague et formuler des propositions visant à les concrétiser. Une commission nationale, composée de représentants du Gouvernement fédéral, des communautés et des régions a été créée avec pour mission d'élaborer en collaboration avec des organisations non gouvernementales une stratégie d'ensemble visant à favoriser l'intégration sociale des groupes les plus vulnérables de la société. Un rapport sur la pauvreté a été établi à l'occasion de l'Année internationale pour l'élimination de la pauvreté, et plusieurs conférences interministérielles ont été organisées avec la participation des autorités locales sur la base des résultats du rapport et sur le thème de l'intégration sociale. Au niveau régional, ces consultations ont permis d'adopter les mesures suivantes : a) le gouvernement de la région flamande a mis en oeuvre des programmes de développement urbain et créé un comité intersectoriel chargé de l'élimination de la pauvreté composée de fonctionnaires et de représentants d'organisations non gouvernementales. Ce comité a agi en qualité d'organes consultatifs auprès du Gouvernement flamand et a rédigé un rapport annuel sur les progrès réalisés; b) le gouvernement de la région wallonne a créé une unité de l'intégration sociale au sein du service chargé de coordonner les activités relatives à l'élimination de la pauvreté; et c) la région de Bruxelles a décidé de privilégier plus particulièrement les zones urbaines défavorisées dans son programme de lutte contre la pauvreté.

Bulgarie

5. Le Gouvernement bulgare a élaboré une stratégie visant à mettre en oeuvre les décisions prises à Copenhague. Cette stratégie fait l'objet du rapport intitulé "Programme national pour le développement social". Le rapport traite des mesures à prendre en vue de créer les conditions nécessaires au renforcement du développement social, à la réduction et l'élimination de la pauvreté, à l'amélioration de la qualité de la vie, à l'augmentation des emplois mieux rémunérés et à l'intégration sociale des groupes les plus vulnérables de la population. Il définit les moyens nécessaires à la mise en oeuvre de la stratégie et évalue les ressources nationales disponibles à cette fin, les possibilités de coopération internationale et la contribution que peuvent apporter les organisations non gouvernementales.

Burkina Faso

6. Le Burkina Faso a créé un comité national chargé d'exécuter des activités visant à concrétiser les engagements contractés lors du Sommet. Le Comité a établi un programme d'activités dont les principales caractéristiques dont les objectifs essentiels sont les suivants : a) il s'agit de coordonner l'ensemble des mesures prises au niveau national; b) de promouvoir les activités rémunératrices, le logement, l'éducation et les programmes de santé et de favoriser la participation des femmes au développement; et c) d'élaborer une stratégie de l'emploi qui tienne compte des ressources et du potentiel du secteur non structuré et axée sur le soutien à apporter aux femmes exerçant une activité indépendante. Des programmes spéciaux ont également été élaborés à

l'intention des jeunes qui interrompent leurs études, des diplômés et des femmes.

Canada

7. Au Canada, les autorités gouvernementales fédérales et provinciales ont pris un certain nombre d'initiatives en collaboration avec les milieux des affaires et les collectivités locales, en vue d'élaborer et de renforcer les politiques et les programmes visant à réduire la pauvreté et mettre en place des mécanismes de protection sociale efficaces. Ces mesures étaient centrées sur trois domaines majeurs, à savoir l'apprentissage, le travail et la sécurité sociale. Il convient de mentionner l'adoption d'une nouvelle loi sur l'assurance-emploi, l'adoption de mesures visant à aider les familles à faible revenu avec enfants, l'élaboration de programmes destinés à renforcer les possibilités d'emploi des jeunes et l'assouplissement des modalités de paiements des fonds versés aux provinces en vue de favoriser la mise en place de programmes sociaux novateurs. Sur le plan international, le Canada a contribué au financement de programmes d'aide au développement, et appuyé des activités de développement durable en vue de lutter contre la pauvreté et de promouvoir l'avènement d'un monde plus équitable et prospère. Le Canada s'est également engagé à allouer 25 % de son budget d'aide au développement à des programmes visant à satisfaire les besoins humains essentiels, ce qui implique parallèlement d'encourager le développement dans le respect de la démocratie, d'améliorer la situation des femmes et des jeunes et de favoriser les possibilités d'emploi des groupes vulnérables.

Chili

8. Sur la proposition du Gouvernement chilien, le Groupe de Rio a créé un organe de coordination pour le suivi du Sommet composé de responsables des structures gouvernementales chargées des politiques sociales. Cet organe s'est réuni pour élaborer des stratégies en vue de l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Copenhague. Le Chili a également tenu une conférence sur l'élimination de la pauvreté et la discrimination en juin 1996 dans le cadre de l'Année internationale pour l'élimination de la pauvreté. Aux niveaux régional et international, le Chili a ouvert la voie en prenant des initiatives concrètes en vue de la mise en oeuvre des résultats du Sommet.

Chine

9. Dans le cadre de l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Copenhague, le Gouvernement chinois s'est fixé comme objectif d'éliminer la pauvreté abjecte d'ici à la fin du siècle. La promotion du développement social est un volet important du neuvième plan quinquennal (1996-2001) de développement économique et social national et de l'esquisse des objectifs à long terme jusqu'à l'an 2000. Dans le cadre de ces mesures, le Gouvernement s'attache à résoudre les problèmes d'alimentation et d'habillement des pauvres, à augmenter les possibilités d'emploi en créant 40 millions d'emplois et à rendre l'éducation de base accessible à un plus grand nombre. La Chine a également élaboré un programme de développement social national pour la période 1996-2010. La Commission nationale de la planification a été chargée de coordonner les

questions liées à la mise en oeuvre des résultats du Sommet et d'élaborer des plans concrets pour des activités annuelles et à long terme.

Colombie

10. Les stratégies élaborées par le Gouvernement colombien dans le cadre du suivi du Sommet, qui sont considérées comme étant des programmes structurels et compensatoires, comprennent sept volets : a) éducation, culture et loisirs; b) protection sociale universelle; c) accès d'un plus grand nombre de personnes au logement; d) renforcement des moyens d'action des femmes et de leur participation aux activités économiques et politiques; e) amélioration de la situation des minorités ethniques; f) solidarité économique et appui aux petites entreprises; et g) insistance sur le respect des droits de l'homme et la sécurité urbaine.

11. Le plan national de développement, dénommé "El Salto Social", accorde la priorité absolue à l'élimination de la pauvreté, à la création d'emplois productifs, à l'intégration sociale et à la satisfaction des besoins fondamentaux de la population. Le Gouvernement a également mis en place le réseau de solidarité sociale dans le but d'améliorer les conditions de vie des groupes les plus démunis et les plus vulnérables de la population et de mettre en oeuvre de vastes programmes sociaux dans le cadre des efforts concertés déployés par des institutions publiques et territoriales, des organisations non gouvernementales et la société civile. Plus de 13 projets spéciaux, y compris des plans d'emploi d'urgence dans les zones rurales et urbaines, ont pu être ainsi mis à exécution.

Danemark

12. Le premier des séminaires de Copenhague pour le progrès social, organisé par le Danemark, qui a accueilli le Sommet, s'est tenu en octobre 1996 sur le thème "Conditions for social progress: A world economy for the benefit of all" (Facteur déterminant du progrès social : une économie mondiale dont chacun puisse bénéficier). Une première version du rapport du séminaire a été distribuée comme document officiel de la Commission du développement social à sa trente-cinquième session en mars 1997 (E/CN.5/1997/10). Le rapport final ainsi qu'un résumé des conclusions sont maintenant disponibles. Un deuxième séminaire, intitulé "Conditions for social progress: Meet and create markets" (Facteur déterminant du progrès social : rencontre visant à créer des marchés), se tiendra en octobre 1997. Les thèmes qui seront examinés seront les obstacles à l'accès aux marchés, les politiques visant à créer des marchés démocratiques et la limitation du rôle du marché. L'objectif de ces séminaires est de poursuivre le débat international engagé au Sommet et d'essayer de déterminer le lien existant entre les tendances et décisions économiques internationales et les conditions de vie des populations.

Équateur

13. Dans le cadre de l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Copenhague, le Gouvernement équatorien a élaboré un programme de développement rural visant à accroître la productivité des exploitants agricoles, diversifier les produits agricoles et créer des possibilités d'emploi

dans les zones rurales vulnérables. Une stratégie a également été élaborée pour appuyer la croissance économique de la proportion la plus marginalisée de la population rurale grâce à la création d'un fonds visant à assurer l'accès au microcrédit. Parmi les initiatives prises en matière de développement humain, on peut citer le développement des soins de santé primaires, la création de possibilités d'éducation de base et l'amélioration de la qualité de l'enseignement. En sa qualité de membre du Groupe de Rio, l'Équateur a participé aux activités entreprises dans la région de l'Amérique latine dans le cadre du suivi du Sommet.

Finlande

14. Les mesures prises par le Gouvernement finlandais en vue de la mise en oeuvre des résultats du Sommet, en particulier la lutte contre la pauvreté, découlent du système de protection sociale basé sur le principe de l'accès de tous les citoyens aux services selon leurs besoins. Ce système comporte trois volets principaux : politique sociale et sanitaire, éducation et emploi. Pendant la première moitié de 1996, un groupe d'experts du Ministère des affaires sociales et de la santé a étudié l'évolution actuelle de la pauvreté et de l'exclusion sociale en Finlande et fait des propositions pour y remédier. La Finlande a également élaboré des mesures et programmes pour éliminer la pauvreté chez les handicapés. L'éducation et la prévention de l'exclusion sociale des jeunes a été un élément important des mesures prises par le Gouvernement dans le cadre de l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Copenhague. En matière d'emploi, le Gouvernement a mis l'accent sur les politiques et programmes visant à réduire le chômage de longue durée et à lutter contre l'exclusion sociale. Les mesures concrètes prises comprennent l'élaboration par les districts de programmes régionaux d'emploi et d'accroissement des possibilités d'emploi indépendant.

France

15. Comme suite au Sommet, le Gouvernement français a décidé de maintenir le Comité préparatoire national, créé en 1993 en vue du Sommet, en en faisant le Comité national de suivi et en le chargeant d'appliquer les décisions prises à Copenhague. Composé de représentants du Gouvernement, des partenaires sociaux et des ONG, le Comité a entrepris toute une série d'activités qui ont débuté par la tenue, en février 1996, d'une réunion visant à définir les questions prioritaires. Le Comité a également lancé une campagne nationale de sensibilisation sur la Déclaration et le Programme d'action de Copenhague. Il a élaboré une note sur le processus de mondialisation et les questions sociales connexes à l'intention du Groupe des Sept à son sommet tenu à Lyon (France) en juin 1996. En novembre 1996, le Comité a examiné les activités entreprises au niveau local, évalué les travaux de la Troisième Commission de l'Assemblée générale, examiné les questions liées à l'élaboration d'un livre vert sur la cohésion sociale et établi un rapport sur ses travaux qui a été présenté à la Commission du développement social à sa trente-cinquième session en février 1997.

Gabon

16. Le Gouvernement gabonais a établi un rapport d'ensemble sur les mesures prises pour mettre en oeuvre les résultats du Sommet. Sept domaines d'activité y étaient recensés : a) la réalisation de la sécurité alimentaire grâce à une assistance financière; b) la mise en place et le renforcement d'infrastructures sociales d'appui aux activités de lutte contre la pauvreté; c) un projet de construction de 1 000 logements, lancé avec le concours du Fonds africain pour le logement; d) des projets visant à mettre en place des infrastructures en matière d'éducation et de formation, avec l'appui de la Banque africaine de développement et du Peace Corps américain; e) la création d'un bureau national de l'emploi chargé de rationaliser et de gérer les informations et données relatives au marché du travail et des possibilités de placement des demandeurs d'emploi, le but étant de lutter contre le chômage; f) des programmes de santé et de protection sociale, dont l'objectif principal est de satisfaire les besoins de l'ensemble de la population; et g) la promotion de la femme, en vue de laquelle le Gouvernement élabore un nouveau projet de loi visant à renforcer les mesures de protection des droits de la mère et de l'enfant et à appuyer la création d'organisations féminines.

Ghana

17. Le Ghana a créé une Commission nationale de planification du développement chargée d'appliquer et de suivre les politiques macro-économiques et sectorielles du Gouvernement en vue d'assurer une croissance économique et un développement soutenus disposant d'une large assise qui répondent aux aspirations de tous les membres de la société. Un document directif d'ensemble sur le développement intitulé "Ghana Vision 20/20: The First Step" est devenu un programme d'action national ou document de référence qui sensibilise la communauté entière à la création d'un environnement propice aux activités économiques et sociales prioritaires du pays. L'accent a été mis sur les mécanismes nationaux de coordination, le renforcement des capacités et la mobilisation des ressources intérieures et extérieures en vue d'une application effective.

Allemagne

18. Outre le système de protection sociale complexe permettant d'aider les groupes les plus défavorisés de la population, le Gouvernement fédéral allemand a récemment promulgué une loi de réforme de l'assistance sociale conformément aux engagements pris à Copenhague. La nouvelle législation vise à renforcer les incitations dont disposent les bénéficiaires de l'assistance sociale afin de les aider à trouver du travail grâce à la formation professionnelle. Le Gouvernement a également tenu le Parlement et l'opinion publique informés de l'évolution en matière de développement social en publiant une série de rapports sur certains groupes et les circonstances particulières dans lesquelles ils vivent. Des études et enquêtes ont été effectuées et des conférences spécialisées organisées sur des thèmes tels que le coût de la vie pour les familles, le logement des ménages à faible revenu, l'endettement et les services de conseil en matière de dette, l'assistance à la recherche d'emplois et les nouvelles méthodes de prestation de soins aux personnes âgées. L'Allemagne a également élaboré des projets à l'intention des groupes les plus pauvres de la

population. En matière de coopération pour le développement, les efforts de l'Allemagne portent essentiellement sur la lutte contre la pauvreté, la protection de l'environnement et des ressources, l'éducation et la formation, et se fondent sur les principes de participation et d'auto-assistance.

Inde

19. Les initiatives prises par le Gouvernement indien en vue de l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Copenhague ont été intégrées aux activités du huitième plan national. Elles visent les objectifs suivants : a) créer suffisamment d'emplois en vue de réaliser le plein emploi d'ici à la fin du siècle; b) limiter la croissance démographique grâce à la coopération active de la population et à la mise en place d'un système efficace d'incitation et de dissuasion; c) assurer l'accès universel à l'éducation élémentaire et l'élimination totale de l'analphabétisme chez les personnes âgées de 15 à 35 ans; d) assurer l'alimentation en eau potable et des services de soins de santé primaires, y compris la vaccination, à tous les villages et à l'ensemble de la population, et éliminer la récupération des ordures dans les décharges publiques; e) assurer la croissance et la diversification de l'agriculture en vue de réaliser l'autosuffisance alimentaire et de produire des excédents destinés à l'exportation; et f) renforcer l'infrastructure (énergie, transports, communications et irrigation) afin d'assurer une croissance durable.

Irlande

20. À la suite du Sommet de mars 1995, le Gouvernement irlandais a créé un comité directif intergouvernemental de haut niveau chargé de veiller à la mise au point d'une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté couvrant les différents aspects du problème de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Ce comité est composé de hauts fonctionnaires de tous les services d'État et organismes nationaux compétents, et présidé par le Premier Ministre. Il a préparé et publié une déclaration portant sur la nature et la gravité du phénomène de la pauvreté et de l'exclusion sociale en Irlande et fait appel aux associations et organisations communautaires, partenaires sociaux et autres organismes et personnes intéressés. Il a reçu, évalué et publié plus de 300 contributions et organisé des séminaires régionaux pour en débattre à l'échelle du pays. Cinq grands thèmes se sont dégagés à cette occasion – a) l'échec scolaire; b) le chômage, notamment de longue durée; c) l'insuffisance des revenus; d) les communautés urbaines défavorisées plus particulièrement touchées par la pauvreté; et e) la pauvreté dans les zones rurales – autour desquels cinq groupes de travail ont été créés pour examiner les politiques et institutions à mettre en place.

21. Le Gouvernement irlandais a récemment rendu publique sa stratégie nationale de lutte contre la pauvreté sous le thème "Sharing in Progress" (Progrès et partage), initiative unique dans l'histoire politique de l'Irlande car c'est la première fois qu'un gouvernement national formule un plan stratégique pour faire face au problème de l'exclusion sociale en Irlande. Il s'y est fixé comme priorité absolue de réduire le pourcentage de pauvres, qui représente actuellement 9 à 15 % de la population irlandaise, à 5 à 10 % d'ici à l'an 2007.

République islamique d'Iran

22. La République islamique d'Iran est en train de revoir ses stratégies de développement, ses plans directeurs et ses programmes dans le sens d'une démarche davantage axée sur l'homme et le développement humain. Une grande partie du budget de l'État est consacrée au développement social et à la lutte contre la pauvreté; elle devait atteindre 48 % d'ici à 1997. Le projet national d'élimination de la pauvreté adopté en septembre 1996 avait pour principaux objectifs de mieux cerner les problèmes économiques que connaît la population, de créer des conditions propices au plein emploi des hommes aussi bien que des femmes, et de venir en aide aux groupes vulnérables, en particulier les handicapés et les personnes âgées. Le Gouvernement a aussi entrepris d'améliorer la situation économique des personnes à faibles revenus par le biais de programmes de soutien agricole offrant des subventions pour l'achat des intrants et des prix minima garantis pour la production, de l'introduction de salaires minima indexés sur le coût de la vie pour les personnes travaillant dans le secteur manufacturier, de la réduction des redevances perçues par les services publics de distribution auprès des plus petits consommateurs, et de la construction de logements subventionnés.

Israël

23. Israël a adhéré aux objectifs du Sommet et a récemment entrepris d'appliquer à l'échelle nationale les recommandations formulées dans la Déclaration et le Programme d'action de Copenhague. Il s'est efforcé de favoriser une croissance économique soutenue en renforçant le processus de paix, en encourageant le progrès technique, en stimulant les investissements et en créant des emplois. Le Gouvernement israélien a pris des mesures de protection sociale particulières en faveur des groupes sociaux vulnérables. Elles consistent à : a) revoir à la hausse les dépenses consacrées aux programmes de garantie de ressources et aux services sociaux; b) améliorer la qualité des services de santé; c) multiplier les filières scolaires; et d) élargir l'accès au logement. Elles prévoient également des ressources pour la prise en charge des enfants à risque, la prévention de la violence au sein de la famille et le développement des services destinés aux personnes âgées dans un souci d'amélioration de la qualité de la vie.

Jamaïque

24. Dans le cadre des activités visant à appliquer les dispositions de la Déclaration et du Programme d'action de Copenhague, le Gouvernement jamaïcain a privilégié la lutte contre la pauvreté. Pour ce faire, il a mis au point un programme national pour l'élimination de la pauvreté qui comprenait une stratégie à long terme pour améliorer les possibilités d'éducation et de formation, un système de protection sociale rationnel, et des mesures prévoyant des activités diverses de lutte contre la pauvreté dans certaines zones géographiques pour venir en aide aux communautés défavorisées. Ce programme a été l'aboutissement de la Conférence nationale sur la pauvreté qu'il a organisée en mai 1995, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement. L'Institut jamaïcain de planification a entrepris une étude approfondie des problèmes que posent la pauvreté et le chômage et de leur gravité. Soixante programmes de lutte contre la pauvreté ont été mis en route

essentiellement pour mettre en valeur les ressources humaines par le biais d'investissements et d'une réforme des politiques sociales. Le Gouvernement a pris d'autres initiatives dans des domaines comme la mise en valeur des ressources humaines, en faisant appel aux acteurs de la société civile dans le cadre des politiques et programmes de développement social, en développant le secteur des micro-entreprises et en créant un fonds d'investissement social avec l'assistance de la Banque mondiale. Il a encouragé la participation de la société civile au développement social et le marché du travail a été restructuré pour créer de nouvelles possibilités d'emploi.

Malawi

25. Parmi les mesures prises par le Gouvernement malawien pour donner suite aux décisions prises lors du Sommet, on peut citer en exemple la révision de la Constitution qui vise à faciliter l'élaboration et la mise en oeuvre des politiques et programmes de développement social. Le Gouvernement a aussi approuvé un plan-cadre directeur pour un programme de lutte contre la pauvreté. Assurer la gratuité de l'enseignement primaire est un des objectifs qu'il s'est fixé à long terme pour éliminer la pauvreté et l'intégration des groupes marginalisés au sein de la société, en particulier les filles et les femmes, est aussi une de ses priorités. Une expérience pilote d'investissement dans le domaine social (connue sous le nom de Malawi Social Action Fund) a été faite pour développer l'infrastructure sociale au niveau communautaire. De plus, plusieurs programmes de crédit sont en cours d'élaboration; ils visent à accorder des fonds aux pauvres qui souhaitent s'établir à leur compte.

Mexique

26. Pour donner suite au Sommet, le Gouvernement mexicain a mis au point une stratégie nationale visant à atténuer les effets de la pauvreté. Élaborée avec la participation des représentants de différents secteurs de la société, elle s'inscrit dans le cadre du plan national de développement pour la période 1995-2000, qui fait une large place au social. Ses principaux objectifs sont de : a) assurer à tous un accès égal aux services sociaux; b) améliorer le bien-être et le niveau de vie de la population; et c) donner la priorité à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Mongolie

27. En Mongolie, le comité national créé en vue de la préparation du Sommet avait reçu pour mission d'assurer la coordination des activités de suivi du Sommet à l'échelle nationale. Auparavant, le Gouvernement avait adopté un programme de lutte contre la pauvreté et fait réaliser une étude de la situation sociale du pays. C'est sur la base de cette étude que la Mongolie a mis en route un programme d'élimination de la pauvreté qui vise à réduire de 26 à 10 % le pourcentage de pauvres d'ici à l'an 2000. La plupart des activités prévues dans le cadre du programme font l'objet d'une exécution locale mais un comité de lutte contre la pauvreté a été mis en place pour assurer leur coordination à l'échelle nationale.

Pays-Bas

28. Le Gouvernement des Pays-Bas s'est employé activement à appliquer la Déclaration et le Programme d'action de Copenhague. Avec le Gouvernement norvégien, il a coparrainé la Conférence sur la formule 20 %/20 %, qui s'est tenue à Oslo en avril 1996. Au cours de la neuvième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui a eu lieu à Midrand (Afrique du Sud), il a signé un accord par lequel il s'engageait à verser sur un Fonds d'affectation spéciale un million de dollars des États-Unis qui devait servir à financer des programmes mis au point dans les pays les moins avancés. Il soutient le programme d'évaluations de la pauvreté qu'exécute la Banque mondiale. Dans le cadre du suivi du Sommet, les organisations non gouvernementales ont mené des activités à l'appui des initiatives gouvernementales, comme la diffusion de certaines publications et l'organisation de conférences nationales, régionales et locales. En avril 1996, elles ont publié un document sur la politique sociale du Gouvernement qui devait servir de base à un débat sur la question. Le Gouvernement a également aidé financièrement les organisations non gouvernementales à contribuer au suivi du Sommet.

Nouvelle-Zélande

29. Le Gouvernement néo-zélandais a mis en train plusieurs réformes économiques et sociales majeures pour tenir les engagements pris à Copenhague. Ces deux dernières années, sur la recommandation d'une équipe spéciale, il a adopté des politiques en faveur de l'emploi, notamment des jeunes et des chômeurs de longue durée. La Nouvelle-Zélande a aussi mis en route tout un ensemble de programmes spéciaux de garantie de ressources et d'autres programmes d'aide individuelle et familiale. Le Gouvernement a récemment annoncé une série d'allègements fiscaux et de mesures en faveur de la famille qui devraient relever le revenu net de tous les ménages à faibles revenus ayant des enfants à charge.

Norvège

30. Le Gouvernement norvégien s'est depuis longtemps engagé en faveur de la lutte contre la pauvreté dans les pays en développement qu'il considère comme une obligation morale et un élément essentiel de son aide au développement. Au printemps 1996, il a présenté au Parlement un livre blanc fixant les grandes lignes de son programme et de ses principes en matière de lutte contre la pauvreté dans le cadre de l'assistance norvégienne au développement. Pour donner suite au Sommet, la Norvège a accueilli, à Oslo en avril 1996, une réunion sur la formule 20 %/20 % au cours de laquelle a été adopté le Consensus d'Oslo sur la formule 20 %/20 %, qui accorde une grande importance à la réalisation de l'objectif de l'accès universel aux services sociaux de base.

Pakistan

31. Avant le Sommet, le Pakistan avait mis en oeuvre, avec une aide financière extérieure, le Programme I d'action sociale concernant l'enseignement primaire, les soins de santé de base, la planification de la famille et l'alimentation en eau des zones rurales. Après l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Copenhague, le Pakistan a créé un environnement favorable aux

engagements pris concernant le plein emploi et l'élimination de la pauvreté, et s'est efforcé de remédier aux répercussions négatives que les réformes économiques ont eues sur les programmes sociaux. Par ailleurs, pour venir en aide aux groupes défavorisés et marginalisés de la société, il a pris un certain nombre de mesures qui complètent celles prises dans le cadre du Projet II du programme d'action sociale destinées spécialement à ces groupes. Il s'agit notamment de l'exécution par des organisations non gouvernementales d'un programme d'aide aux zones rurales, de la création de centres de formation professionnelle et technique, de la construction de routes reliant les exploitations agricoles aux marchés, de l'électrification des villages, de l'octroi d'une assistance financière et technique à des organisations non gouvernementales dans le cadre d'un programme de développement en partenariat, de l'octroi de prêts à des personnes au chômage qui souhaitent créer leur propre entreprise, de l'apport d'une assistance technique et financière à des micro-entreprises, et de la création du Fonds pakistanais d'élimination de la pauvreté.

Pérou

32. Dans la mise en oeuvre des engagements pris au Sommet, le Gouvernement péruvien a mis l'accent sur l'amélioration de la qualité de la vie. Il a accordé la priorité à la création d'emplois, à l'élimination de la pauvreté et à l'intégration sociale et économique des groupes les plus vulnérables de la population. La part du budget national allouée aux programmes et projets de développement est passée de 37 % en 1995 à 40 % en 1996. Le Gouvernement s'est également employé avec succès à stabiliser l'inflation, à stimuler la croissance économique et à lutter contre la pauvreté et la misère. Il a adopté une stratégie visant à réduire l'extrême pauvreté de 50 % d'ici à l'an 2000 et à ramener à moins de 10 % le pourcentage de la population vivant dans ces conditions.

Philippines

33. Le Gouvernement philippin a créé un comité multisectoriel chargé de coordonner les activités de suivi du Sommet mondial pour le développement social et d'autres conférences internationales des Nations Unies. Le Comité devra essentiellement : a) assurer la pleine application des recommandations du Sommet; b) présenter périodiquement des rapports d'activité au Comité du développement social, au Président, au Parlement et à l'ONU; c) assurer la participation de diverses entités gouvernementales, d'organisations non gouvernementales, d'organisations populaires et d'autres acteurs de la société civile à l'application des recommandations du Sommet; d) établir un mécanisme de surveillance des activités de suivi; et e) promouvoir des campagnes de sensibilisation à la Déclaration et au Programme d'action de Copenhague.

34. Le programme de réforme sociale des Philippines comporte trois volets : accès à des services de base de qualité; accès aux ressources productives et réforme des avoirs; et création d'institutions et participation à la conduite des affaires. Pour stimuler l'emploi, le Gouvernement a adopté une stratégie globale qui met l'accent sur les activités créatrices d'emploi, la législation du travail et une valorisation des ressources humaines axée sur des formations débouchant sur des emplois rémunérateurs.

Pologne

35. La Pologne a élaboré des stratégies multidimensionnelles et des programmes socio-économiques conformes aux recommandations découlant du Sommet. Des modifications complexes sont actuellement apportées au régime de sécurité sociale en vigueur, une assurance chômage est en cours d'élaboration et l'intégration dans la vie économique des chômeurs des petites villes et des zones rurales ainsi que des handicapés est au centre des initiatives du Gouvernement.

République de Corée

36. Pour atteindre les objectifs fixés lors du Sommet, le Gouvernement de la République de Corée a mis au point un plan-cadre national pour la protection sociale au XXI^e siècle, qui vise à améliorer la qualité de la vie, développer les services sociaux et perfectionner le système de sécurité sociale. À l'échelon international, la République de Corée a réaffirmé sa volonté de soutenir énergiquement les efforts faits pour appliquer les recommandations du Sommet. Elle s'est fixé pour objectif d'élargir la portée de son programme d'aide publique au développement, ainsi que d'assurer la formation technique de plus de 30 000 nationaux de pays en développement d'ici à l'an 2010.

Roumanie

37. Le Sommet a été l'occasion d'examiner et de développer la stratégie et la législation sociales en vigueur en Roumanie. Le Gouvernement a intensifié les actions visant à améliorer le niveau de vie de la population et à renforcer l'intégration sociale. À cette fin, il a lancé un projet de création de services sociaux et un programme pilote d'élimination de la pauvreté; a pris des mesures de protection de l'enfance; a fourni une aide aux personnes âgées, aux handicapés, aux familles sans ressources ou à faible revenu; a organisé des formations pour les jeunes afin qu'ils puissent trouver un emploi; et a octroyé des crédits pour la création de petites et moyennes entreprises. L'un des principaux objectifs du programme du Gouvernement est d'atténuer les coûts sociaux découlant de la transition vers l'économie de marché.

Fédération de Russie

38. Pour donner effet aux engagements pris au Sommet, la Fédération de Russie a créé un Conseil du développement social chargé d'élaborer et de diriger des activités concernant l'application des recommandations de Copenhague – élimination de la pauvreté, création d'emplois productifs, promotion de l'intégration sociale et aide aux personnes socialement défavorisées.

Suède

39. Le Ministère de la santé et des affaires sociales a été chargé par le Gouvernement suédois de coordonner les activités de suivi du Sommet social. Agissant en étroite coopération avec les universités, les instituts de recherche, les organisations non gouvernementales et les administrations locales et centrales, le Ministère a lancé un projet permettant d'engager un débat approfondi sur le système de protection sociale, de passer en revue les

différentes options et de définir les futures orientations du système. Le Gouvernement a également créé une équipe spéciale sur l'intégration sociale chargée d'étudier les problèmes sociaux qui se posent dans les trois plus grandes villes de Suède, et d'analyser les facteurs qui sous-tendent l'exclusion sociale et la pauvreté. En mai 1996, le Ministre de la santé et des affaires sociales a organisé une conférence sur le thème : "Une société pour tous : colloque sur l'intégration sociale et le développement", à laquelle ont participé des membres du Parlement, de hauts fonctionnaires, des représentants des administrations locales et des acteurs de la société civile. La conférence a axé ses travaux sur la création d'emplois, la fourniture d'un logement adéquat à tous et le bien-être des enfants en bas âge. L'Agence suédoise de développement a pour mission d'élever le niveau de vie des populations des pays pauvres. Afin de mieux cibler son action dans ce domaine, le Gouvernement a l'intention de centrer sa coopération sur un nombre plus restreint de pays, de l'envisager dans une perspective de long terme, et d'accorder une importance accrue aux questions d'égalité.

Suisse

40. Dans le cadre de l'Année internationale pour l'élimination de la pauvreté, le Gouvernement suisse a mené un certain nombre d'activités en rapport avec le suivi du Sommet. En février 1996, les Ministres de l'intérieur et des affaires étrangères ont lancé l'Année en lui assurant une large publicité. Cette manifestation a été suivie d'un débat réunissant les deux Ministres, de hauts fonctionnaires, des représentants des médias et des organisations non gouvernementales travaillant à l'élimination de la pauvreté en Suisse et dans les pays en développement. Le Ministre de l'intérieur a annoncé à cette occasion la création d'un fonds de 300 000 francs suisses destiné à financer des projets de lutte contre la pauvreté en Suisse. À la demande de la Conférence des ministres des affaires sociales des cantons, une réunion a été organisée à Berne le 5 juillet 1996. Elle a été l'occasion d'un débat entre dirigeants politiques, membres du Parlement, membres de la fonction publique et représentants d'organisations caritatives. Il s'agissait d'examiner les stratégies et les moyens d'améliorer la coopération entre organismes publics et privés s'occupant de l'élimination de la pauvreté. La Suisse a pris d'autres mesures concernant la coordination des actions devant donner effet à la Déclaration et au Programme d'action de Copenhague au niveau international.

Thaïlande

41. Le Gouvernement thaïlandais a chargé le Bureau du Conseil national du développement économique et social de l'application et du suivi des recommandations du Sommet. Le plan quinquennal de développement social et économique de la Thaïlande (1997-2001) est conforme aux objectifs du Sommet. Ce plan comporte trois volets : consolidation de l'économie nationale par une répartition équitable des revenus; promotion de l'intégration et de la justice sociale; et renforcement des capacités par la formation du personnel de l'administration nationale. Le plan vise également à ramener à moins de 10 % d'ici à l'an 2000 le nombre de pauvres dans le pays, conformément à l'engagement 2 du Sommet touchant l'élimination de la pauvreté.

Ukraine

42. L'Ukraine a élaboré un document directif sur les priorités des pouvoirs publics dans l'application des documents finals du Sommet, qui prévoit les mesures à prendre au niveau national pour renforcer les programmes de développement économique et social; stimuler la production industrielle; améliorer les flux de crédit; intensifier les investissements et accélérer le processus de réforme agraire. Le Gouvernement met également en route plusieurs programmes pour la promotion de la femme et de la famille, la protection des mères et des enfants, la planification de la famille et les handicapés. Dans le cadre de l'Année internationale pour l'élimination de la pauvreté, il a créé un système de suivi de la pauvreté afin de recueillir et d'analyser les données et informations relatives aux causes profondes de ce phénomène et aux différentes formes qu'il revêt.

République-Unie de Tanzanie

43. Pour donner suite aux recommandations du Sommet, le Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie a élaboré en 1996 un document directif sur la politique nationale de lutte contre la pauvreté. Dans ce contexte, il a établi une note de stratégie qui définissait les priorités, recensait les problèmes et proposait des mesures pratiques pour l'élimination de la pauvreté. Le Gouvernement a aussi organisé des ateliers, des séminaires et des réunions dans tout le pays auxquels ont participé des groupes représentatifs de la société et des institutions universitaires ainsi que des représentants des pays donateurs, des administrations locales, des organisations non gouvernementales et du secteur privé. Il a également établi, en collaboration avec la Banque mondiale, un mémorandum économique sur l'élimination de la pauvreté dans le pays, dont les recommandations sont en cours d'application. Il a créé une Division de l'élimination de la pauvreté relevant du cabinet du Vice-Président qui est chargée de la coordination des activités menées dans ce domaine par l'ensemble des participants.

États-Unis d'Amérique

44. Pour appliquer la Déclaration et le Programme d'action de Copenhague, les États-Unis d'Amérique ont élaboré un programme détaillé couvrant les activités nationales et internationales. Les éléments exposés ci-après concernent essentiellement les mesures internationales : a) accès universel à l'éducation de base et achèvement du cycle d'enseignement primaire pour 80 % de la population d'enfants de cet âge; b) espérance de vie de 60 ans au moins dans tous les pays (l'espérance de vie aux États-Unis est de 76 ans); c) réduction des taux de mortalité infantile et postinfantile (enfants de moins de 5 ans); d) réduction de la mortalité liée à la maternité; e) sécurité alimentaire grâce à un approvisionnement en aliments sains et nutritifs en quantités suffisantes pour tous; f) soins de santé primaires pour tous; g) dans le cadre des systèmes de santé primaires, accès à la santé en matière de reproduction de toutes les personnes d'âge approprié; h) éradication, élimination ou maîtrise des principales maladies qui constituent des problèmes de santé au niveau mondial; i) réduction du taux d'analphabétisme des adultes; j) accès à l'eau potable salubre en quantité suffisante et hygiène pour tous; et k) augmentation de l'offre de logements adéquats et d'un prix abordable pour tous. Au niveau

national, le Gouvernement s'emploie à soutenir le développement social par l'augmentation du salaire minimum, la réforme des politiques d'assurance maladie, la réduction du déficit national et l'institution de crédits d'impôt pour les familles de travailleurs avec enfants.

Venezuela

45. Le Gouvernement vénézuélien a adopté une série de mesures conformes aux engagements pris au Sommet. Une nouvelle stratégie de développement a été élaborée pour augmenter la productivité économique et assurer l'équité sociale. Un élément important de cette stratégie concerne le renforcement des capacités d'organisation de la population afin de favoriser la mise en place de programmes communautaires. Le Venezuela s'efforce avec d'autres pays d'Amérique latine de trouver de nouveaux moyens de lutte contre la pauvreté. Son action s'oriente dans trois principales directions : un système de services destinés aux familles à faible revenu grâce à des subventions directes, des subventions pour l'enseignement et pour les soins aux personnes âgées; une révision de la législation en vigueur pour garantir l'accès de tous au marché du travail; et des programmes de formation orientés vers les activités non traditionnelles.
